

**TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR
LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS P1-Z-3001-156-26 ET
P1-Z-3001-157-26 ET LES PROJETS P-Z-3300-7-26 ET P-Z-4200-3-26**

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et les organismes intéressés que lors de la séance ordinaire tenue le 23 février 2026, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté les premiers projets de règlements de P1-Z-3001-156-26 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à agrandir la zone C-810 à même la zone H-812 dans le secteur de la rue Notre-Dame Nord et P1-Z-3001-157-26 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre les bâtiments de 4 étages dans la zone C-754 dans le secteur des boulevards René-Lévesque et Primeau et les projets de P-Z-3300-7-26 modifiant le règlement de construction Z-3300 visant les clapets anti-retour et P-Z-4200-3-26 modifiant le règlement de démolition Z-4200-21 visant les indemnités d'éviction. Un résumé de ces projets de règlements apparaît plus loin dans le présent avis public.

Une assemblée publique se tiendra le 5 mars 2026 à 19 h, à la salle du conseil située au 71, rue Principale, à Châteauguay.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera ce premier projet de règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

1. Le projet de règlement P1-Z-3001-156-26 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

La disposition susceptible d'approbation référendaire est la suivante :

- Agrandir la zone C-810 à même la zone H-812 afin de permettre l'ouverture d'un dépanneur au 72, rue Duranceau.

Les zones visées et les zones contiguës sont décrites au croquis joint au présent avis.

En résumé, ce règlement a pour objet d'agrandir la zone C-810 à même la zone H-812 dans le secteur de la rue Notre-Dame Nord afin de permettre l'ouverture d'un dépanneur au 72, rue Duranceau

2. Le projet de règlement P1-Z-3001-157-26 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

La disposition susceptible d'approbation référendaire est la suivante :

- Permettre les bâtiments de 4 étages dans la zone C-754.

La zone visée et les zones contiguës sont décrites au croquis joint au présent avis.

En résumé, ce règlement a pour objet de permettre les bâtiments de 4 étages dans la zone C-754.

3. Le projet de règlement P-Z-3300-7-26 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Châteauguay.

En résumé, ce règlement a pour objet de permettre un clapet anti-retour normalement ouvert installé sur un collecteur sanitaire.

4. Le projet de règlement P-Z-4200-03-26 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Châteauguay.

En résumé, ce règlement vise à se conformer au PL31 sur les indemnités d'éviction.

Toute personne intéressée peut consulter ce premier projet de règlement, l'ensemble des dispositions ainsi que la description ou illustration des zones visées et des zones contiguës et de l'ensemble des zones de la Ville, à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 25 février 2026.

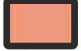

Le greffier,

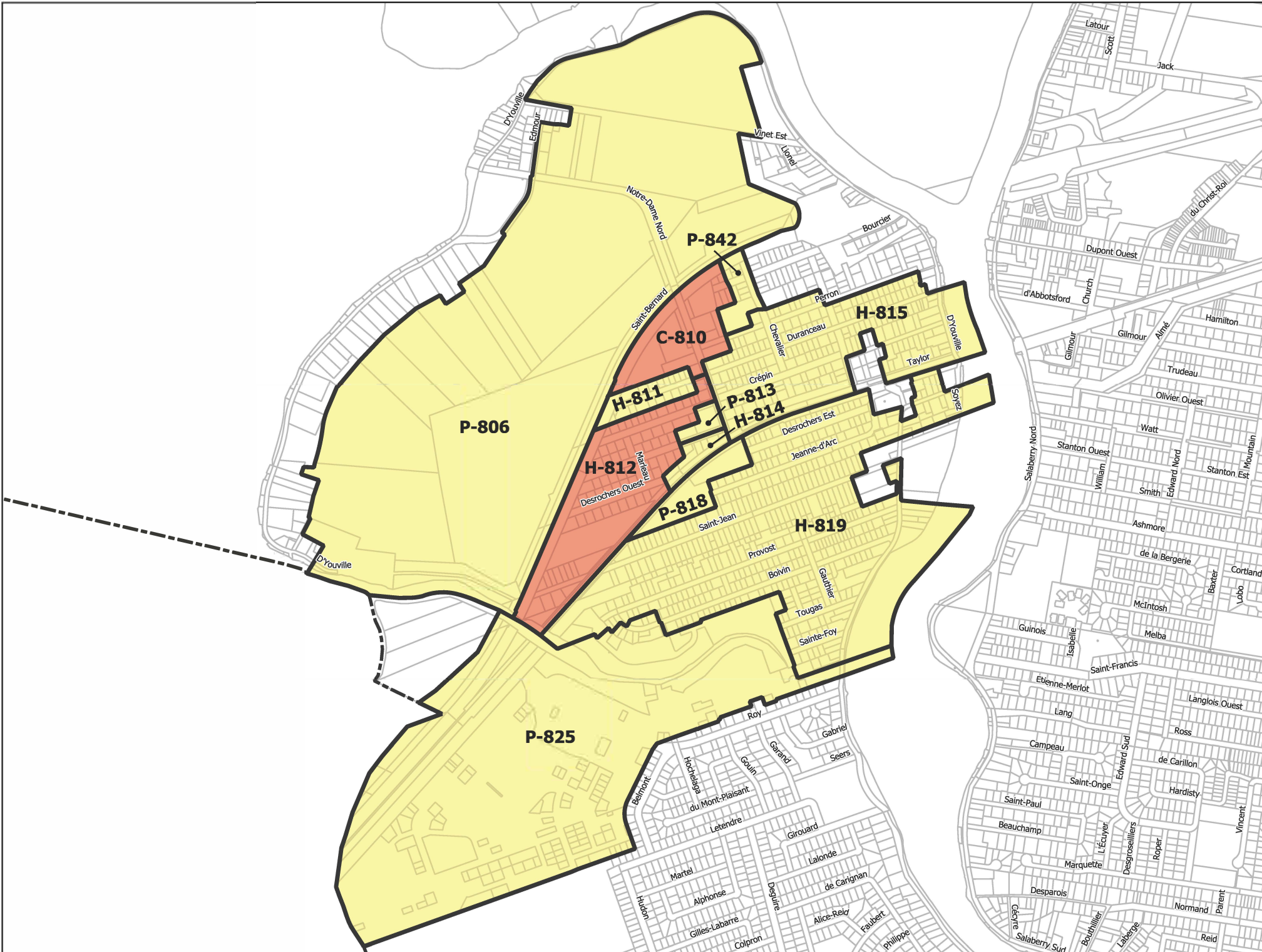
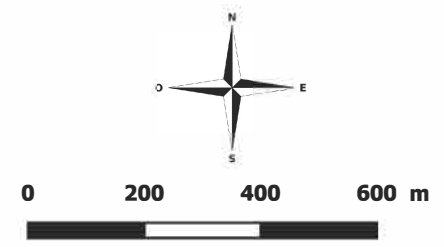


George Dolhan, notaire

PROJET :
Modification du règlement de zonage Z-3001 visant agrandir la zone C-810 à même la zone H-812 dans le secteur de la rue Notre-Dame Nord

Zones visées et zones contiguës

- LÉGENDE :
-  **Zones visées**
C-810, H-812
 -  **Zones contiguës**
P-806, H-811, P-813, H-814, H-815, P-818, H-819, P-842, P-825

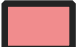



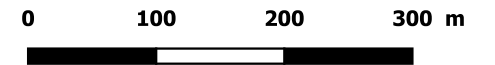
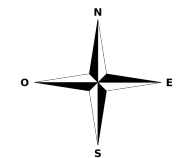
RÈGLEMENT Z-3001-157-26



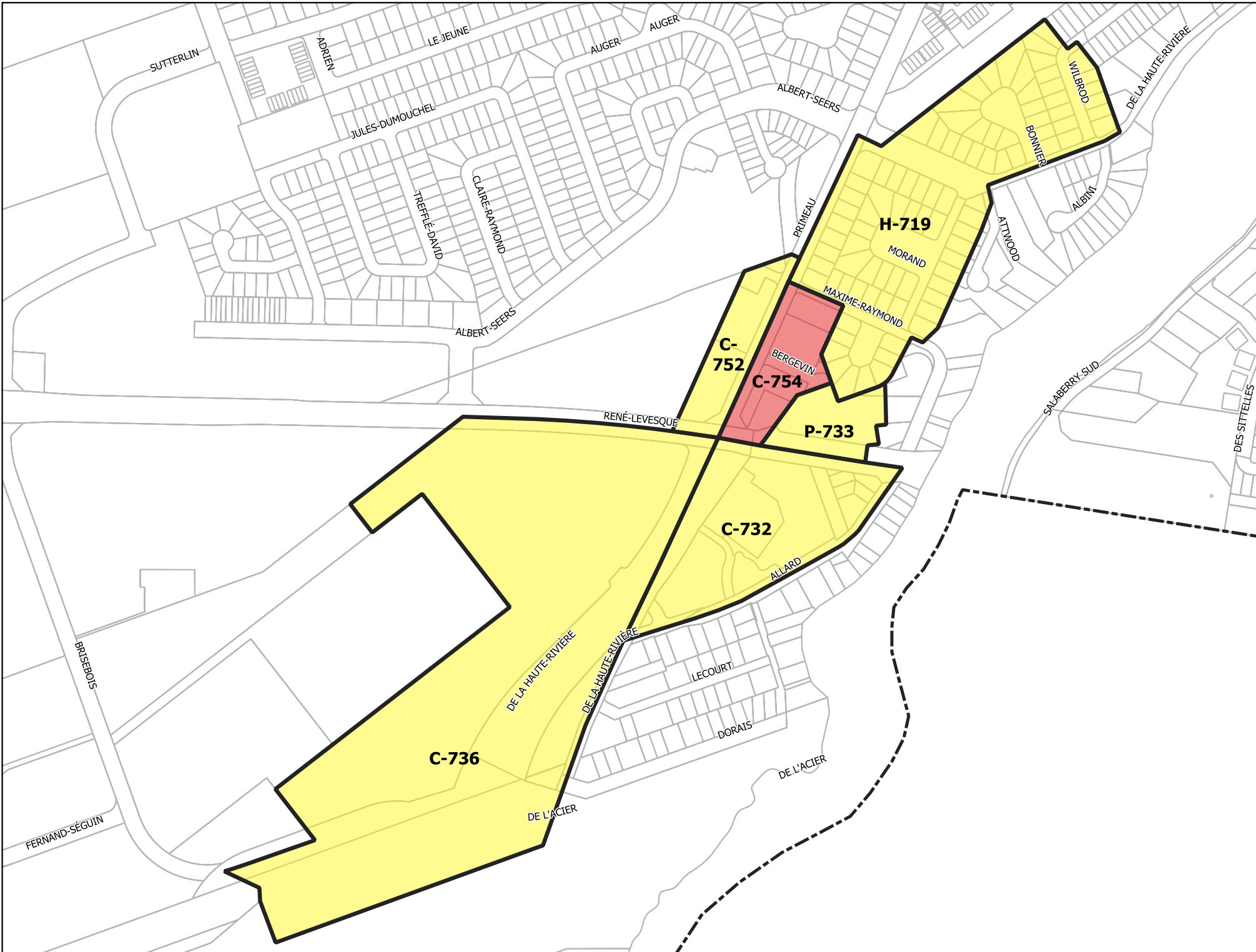
PROJET :
Modification du règlement de zonage Z-3001 visant à permettre les bâtiments de 4 étages dans la zone C-754

Zone visée et zones contiguës

- LÉGENDE :
-  **Zone visée**
C-754
 -  **Zones contiguës**
H-719, C-732, P-733, C-736, C-752



Ville de Châteauguay
Direction de l'aménagement du territoire
Date : 16 janvier 2026
Plan : Z-3001-157-26 1/1



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DE LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE
LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS P1-Z-3001-156-26 ET
P1-Z-3001-157-26 ET LES PROJETS P-Z-3300-7-26 ET P-Z-4200-3-26**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 25 février 2026, le présent avis public de la tenue d'une assemblée publique pour les premiers projets de règlements de P1-Z-3001-156-26 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à agrandir la zone C-810 à même la zone H-812 dans le secteur de la rue Notre-Dame Nord et P1-Z-3001-157-26 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre les bâtiments de 4 étages dans la zone C-754 dans le secteur des boulevards René-Lévesque et Primeau et les projets de P-Z-3300-7-26 modifiant le règlement de construction Z-3300 visant les clapets anti-retour et P-Z-4200-3-26 modifiant le règlement de démolition Z-4200-21 visant les indemnités d'éviction, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 25 février 2026, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 25 février 2026.

Le greffier,



George Dolhan, notaire